

G7 à Évian: «La France doit accueillir un contre-sommet»

Grand Genève Dans un point de situation ce mercredi, le Conseil d'État a appelé les autorités françaises à prendre leurs responsabilités.

Aurélié Toninato

«Genève a vécu un traumatisme en 2003 et nous sommes particulièrement attentifs à ne pas revivre ça.» À trois mois de la tenue du G7 à Évian, du 15 au 17 juin, plane le spectre des débordements en marge du sommet du G8, il y a vingt-trois ans – vitrines brisées, magasins pillés, bâtiments dégradés. Ce mercredi, le Conseil d'État a livré un point de situation sur le dispositif de sécurité établi par les autorités suisses, en discussion avec la France.

Si la collaboration avec les autorités françaises «se passe très bien» sur le plan opérationnel, au niveau décisionnel et politique, en revanche, «c'est plus compliqué», résume Carole-Anne Kast, conseillère d'État chargée de la Sécurité.

Le point de friction concerne la tenue d'un «contre-sommet», pour lequel aucun lieu n'a encore été défini. Et cette incertitude commence à agacer l'Exécutif, qui veut faire de la sécurité du territoire et des Genevois «une priorité».

«C'est une question de la plus haute importance, que nous avons portée dès le début, or nous n'avons toujours pas de réponse, regrette la magistrate. Genève n'est pas l'organisateur du sommet et le Conseil d'État n'acceptera pas que, comme en 2003, il ait à en subir les nuisances.»

Et d'ajouter: «On ne peut pas organiser un sommet de ce niveau-là sans offrir en marge un lieu d'expression au débat démocratique, qui est légitime. On ne peut pas donner d'ordres à la France, mais il faut qu'elle prenne ses responsabilités.»

Autorisation de manifester «à l'étude»

Écarter le spectre de 2003, cela semble aussi être la volonté de la Ville de Genève, qui a refusé d'autoriser l'installation d'un village alternatif aux Bastions. Une décision qualifiée par Carole-Anne Kast de «cohérente et juste face aux restrictions prévues».



À trois mois de la tenue du G7 à Évian, le spectre des débordements à Genève plane (ici en 2003).

«Genève n'est pas l'organisateur du sommet et le Conseil d'État n'acceptera pas que, comme en 2003, il ait à en subir les nuisances.»

Carole-Anne Kast
Conseillère d'État
chargée de la Sécurité.

Pour rappel, le Conseil d'État a limité temporairement les événements publics sur le domaine public, au centre-ville, du 1^{er} au 28 juin. La fan zone pour le Mondial 2026 passe à la trappe. Le Bol d'Or, la Fête de la musique et la Fête des écoles, en revanche, sont épargnés.

Quant à de potentielles manifestations de protestation, une demande de mobilisation la part de la Grève féministe, rejointe par une quarantaine d'organisations locales, a été

déposée. Elle est «en cours d'évaluation» par le Canton afin de déterminer si les conditions favorables pour sa tenue sont réunies et sous quelle forme elle pourra être organisée. «Il faut faire une pesée d'intérêts entre la liberté de manifester, les contraintes de sécurité et le niveau de risque. Mais il est trop tôt pour se prononcer», souligne la cheffe de la Sécurité.

Des restrictions sur la mobilité sont également prévues, en particulier en renforcement des contrôles aux frontières qui auront un impact «conséquent» sur les activités de la région transfrontalière. Les entreprises sont encouragées à privilégier le télétravail durant la période du sommet.

Le dispositif global de sécurité, qui concerne Genève, mais aussi Vaud et le Valais, repose sur une coopération entre les autorités civiles, l'armée, les polices cantonales ainsi que le mécanisme IKAPOL qui permet de faire appel à des forces d'autres cantons. La Confédération a été sollicitée pour que l'événement soit reconnu comme extraordinaire. Cela afin d'obtenir une

participation financière pouvant couvrir jusqu'à 80% des coûts, estimés à plusieurs dizaines de millions de francs pour les trois cantons concernés, selon la magistrate.

Des informations seront régulièrement fournies sur une page internet dédiée.

Code QR et mobilité réduite du côté français

Du côté français, dès le jeudi 11 juin, un code QR sera indispensable pour entrer, sortir ou simplement traverser Évian-les-Bains. La route départementale qui longe le lac Léman restera ouverte, mais l'entrée dans la zone d'Évian-les-Bains, de Neucelle et de Publier sera soumise à des contrôles; des itinéraires de substitution seront mis en place.

Les liaisons ferroviaires entre Thonon et Évian seront interrompues du 11 au 17 juin inclus. Des alternatives seront proposées. Sur le Léman, une zone d'interdiction de navigation entraînera la fermeture du débarcadère d'Évian et l'impossibilité d'assurer la ligne N1 de la CGN vers Lausanne.